

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT D  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES  
SEANCE DU LUNDI 30 JUN 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

*Nombre de membre en  
exercice* : 12

*Nombre de membres  
présents* : 8

*Nombre de votants* : 11

DATE DE LA CONVOCATION :  
24/06/2025

L'an deux mille vingt- cinq et le lundi trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

**Présents** : Fabienne SEVILLA, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI, Jérôme SARTRE.

**Procuration** : Chantal DELGADO à Antoine MELGAR, Christine COULBAUT à Jacqueline LOPEZ et Gisèle FOURQUET à Fabienne SEVILLA.

**Étaient absents excusés** : Chantal DELGADO, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET et Eric CAMA

**Étaient absents non excusés** :

Madame Anaïs ANSELMO a été élue secrétaire de séance.

**BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CREDIT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57 notamment le principe d'équilibre budgétaire

Considérant la délibération du 02/04/2025 approuvant le vote du budget général

Madame le Maire donne la parole à Madame Jacqueline LOPEZ, Adjointe en charge des finances.

Elle rappelle la délibération N°17/2025 relative au vote du budget général 2025

Elle informe ensuite l'assemblée qu'il convient d'apporter des modifications afin de régulariser certains crédits en section de fonctionnement en effectuant un virement de crédit entre le chapitre 011 – article 60612 et le chapitre - 67 – article 673 – pour 1 000.00 euros suite à des annulations de titres sur exercices antérieurs :

- - le titre 775 de 2024, d'un montant de 400.50 euros suite à une erreur de calcul de la redevance Enedis
- les titres 382 et 381 de 2019 d'un montant de 20 euros chacun relatifs aux cautions de clés codées restituées.

Il est proposé les modifications ci- dessous au Budget Général :

## DECISION MODIFICATIVE

VIREMENTS DE CREDITS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant voté	Modification proposée	Total après DM
<b>Chapitre 67- Charges Exceptionnelles</b> Art. 673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	0	+1 000.00	1 000.00
	0	+1 000.00	1 000.00
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b> Art 60612 – Energie - Electricité	352 931.00	- 1 000.00	351 931.00
	45 000.00	-1 000.00	44 000.00

N'appelant pas d'observation,  
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame Jacqueline LOPEZ, Adjointe en charges des finances  
Après en avoir valablement délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les virements de crédits du Budget Général 2025 tels que proposés ci-dessous.

Dit que communication de la présente sera faite à la Trésorière Principale dès qu'elle sera rendue exécutoire

Madame le Maire et la secrétaire générale des services sont chargées de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA



La secrétaire de séance,

Anaïs ANSELMO

